

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 02 juin 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-05-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le vingtième jour du mois de mai de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

...Le conseiller Patrice Dumont a motivé son absence.

AJOUTER :

17.1 Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé à titre d'opérateur – Filtration et épuration des eaux.

REPORTER :

L'item 16.3

Rs.2014-05-176

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mai 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-177

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 MAI 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 mai 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 mai 2014 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE

Rs.2014-05-178

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES (CJS) D'ACTON VALE.

Attendu que la Coopérative Jeunesse de Services (CJS) offre, pour une 8^e année, une expérience de travail aux étudiants de la région;

Attendu que le principal objectif de cette initiative est de créer une coopérative de travail estivale avec des jeunes âgés entre 12 et 17 ans;

Attendu que la Ville est sollicitée pour une commandite afin de contribuer à la préparation d'une relève de qualité;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 300 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au CJE Comté de Johnson à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-179

DEMANDE DE LA FONDATION DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.

Attendu que la Fondation Daigneault-Gauthier tiendra son défi cycliste le 08 juin 2014;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter de prêter à la Fondation Daigneault-Gauthier les équipements suivants, à savoir : 15 tables, 15 chaises, une trousse de premiers soins, une planche dorsale, des dossards de sécurité, 4 camions (pick-up de la ville avec flash) sans conducteur, 4 gros cônes orange. De plus, ils demandent que les toilettes soient déverrouillées dès 7 h, avoir l'accessibilité à l'eau et aux robinets, le préau exclusif au défi pour le départ seulement (sans chapiteau en avant), chevalet avec flèche qui pointe à droite, pour la tenue du défi cycliste qui aura lieu le 08 juin 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-180

DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD-MARTIN.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande pour l'utilisation du parc Donald-Martin, le 14 juin 2014, provenant du Club Optimiste d'Acton Vale pour y tenir son activité annuelle « *Sécurité à la Jeunesse* »;

Attendu que le Club Optimiste d'Acton Vale demande, si en cas de pluie, que l'activité soit reportée à une date ultérieure;

Attendu que le Club Optimiste demande d'avoir les services d'un pompier qui pourrait prodiguer des conseils et des règles de sécurité aux participants;

Attendu que le Club Optimiste demande la collaboration de la Ville pour l'achat d'un vélo;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville D'Acton Vale accepte la demande du Club Optimiste d'Acton Vale et autorise ce dernier à utiliser le parc Donald-Martin, le 14 juin 2014, pour la tenue de son activité annuelle « *Sécurité à la Jeunesse* »;

Que la Ville d'Acton Vale accepte, si en cas de pluie, que l'activité soit remise à une date ultérieure, en renouvellement la demande auprès de la Ville;

Que le Club Optimiste s'adresse directement au service des incendies pour obtenir les services d'un pompier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-05-181

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC C.S.A « COLLECTION SAINT-AMOUR ».

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, pour une année et tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec C.S.A. « Collection Saint-Amour » pour la location et l'aménagement de la salle du sous-sol de la gare d'Acton Vale;

D'autoriser la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec C.S.A. « Collection Saint-Amour ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-182

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De renouveler le membership de la Ville d'Acton Vale à Loisir et Sport Montérégie;

D'autoriser une dépense d'un montant de 150.75 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-494, à Loisir et Sport Montérégie, ce montant représentant le coût d'affiliation pour l'année 2014-2015;

De désigner Monsieur Stéphane Chagnon pour représenter la Ville d'Acton Vale à titre de membre associé de Loisir et Sport Montérégie;

De transmettre une copie de la présente à la MRC d'Acton ainsi qu'à Loisir et Sport Montérégie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-183

ADOPTION DU RÈGLEMENT 268-2014.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 7 avril 2014, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 268-2014 « Règlement numéro 268-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-184

ADOPTION DU RÈGLEMENT 269-2014.

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par le conseiller Yves Arcouette lors de la séance du 5 mai 2014, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 269-2014 « Règlement pour la répartition des dépenses relativement aux travaux exécutés dans le cours d'eau Demers, branche 8 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-185

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 270-2014 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 270-2014 ayant pour titre « Règlement numéro 270-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« Modifier ledit règlement de zonage 069-2003 afin que soient autorisés les établissements de transbordement rail-route, sans rejet, production ou entreposage de matières dangereuses, dans la zone à dominance industrielle numéro 402 ».

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 2 juin 2014 à 20;00 heure à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 270-2014 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture. De plus, une copie est disponible pour les personnes présentes dans l'assistance.

La conseillère Suzanne Ledoux donne un avis de motion, avec dispense de lecture, à l'effet de présenter lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage 069-2003 afin que soient autorisées les établissements de transbordement rail-route, sans rejet, production ou entreposage de matières dangereuses, dans la zone à dominance industrielle numéro 402.

Rs.2014-05-186

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2013 DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BONEMINE D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.

Suite au dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 soumis par la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 10 % de 4 734 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 473.40 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-970, à la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-187

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN PAIEMENT À LES PARA.

Attendu la résolution 2014-05-171 de la Ville d'Acton Vale qui mandate les Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) pour l'organisation des spectacles les Mardis Chauds au Parc Roger-Labrègue pour l'édition 2014;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a produit une demande au Fonds d'Investissement culturel et qu'un montant de 1 219,00 \$ a été accordé dans le but d'engager des groupes musicaux régionaux (Aidan Blues et Bonté Divine) pour les prestations de deux spectacles les mardis soirs;

Attendu que toute demande faite au Fonds d'Investissement culturel exige qu'un compte rendu final du projet soit transmis au CLD ;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale émette un chèque à l'organisme les PARA au montant de 1 219,00 \$ et autorise la dépense à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à la condition que soit remis à la ville et au CLD une copie du contrat avec les groupes régionaux engagés pour une prestation aux Mardis Chauds;

Que la Ville d'Acton Vale autorise les PARA à produire le bilan final au Fonds d'Investissement culturel à la fin de l'activité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

... DÉPÔT DU RAPPORT « ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ».

Dépôt du rapport « Activités financières de fonctionnement » au 14 mai 2014.

Le conseil prend acte.

Rs.2014-05-188

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE PERSONNEL.

Suite à la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et des directeurs des services concernés, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche du personnel suivant :

Entretien des espaces verts :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Antoine Gervais	Espaces verts	11.94\$ (2 ^e été)	Été 2014	40
Émilie Laliberté	Espaces verts	11.94\$ (2 ^e été)	Été 2014	40
Rose-Marie Gazaille	Espaces verts	11.94\$ (2 ^e été)	Été 2014	40
William Bombardier	Espaces verts	11.19\$ (1 ^{er} été)	Été 2014	40

Aide-inspecteur / Entretien des espaces verts :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Yani Courmoyer-Dupuis	Aide-inspecteur	11.19\$ (1 ^{er} été)	Été 2014	25

Coordonnateur gymnastique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Anne-Philippe Meunier	Coordonnateur gymnastique	14.99\$(4 ^e été)	Été 2014	40h

Moniteur gymnastique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Meredith Nogues	Animateur gymnastique	12.49\$ (2 ^e été)	Été 2014	40h
Virginie Goulet	Animateur gymnastique	13.99\$ (4 ^e été)	Été 2014	40h
Karianne Bachand	Animateur gymnastique	11.74\$ (1 ^{er} été)	Été 2014	40h
Vickie Goulet	Animateur gymnastique	11.74\$ (1 ^{er} été)	Été 2014	40h

Sauveteur aquatique :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Amélie Lafrance	Sauveteur	12.49\$ (2 ^e été)	Été 2014	Temps plein
Laurence Champigny	Sauveteur	13.99\$ (4 ^e été)	Été 2014	Temps partiel
Cindy Pouliot-Tessier	Sauveteur	11.74 (1 ^{er} été)	Été 2014	Temps partiel

Aide travaux publics :

Nom	Programme	Taux	Date D'embauche	Heures Sem
Alexandre Thibault	Aide-travaux publics	11.19\$ (1 ^{er} été)	Été 2014	40
Adam Robidoux	Aide-travaux publics	11.19\$ (1 ^{er} été)	Été 2014	40

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05- 189

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FORMATION AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.

Attendu les recommandations de la coordonnatrice, ressources humaines et communication;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le remboursement des frais de formation des sauveteurs embauchés par la Ville d'Acton Vale et qui suivent les formations CROIX DE BRONZE, SAUVETEUR NATIONAL et MONITEUR pourront se faire rembourser 60% de leurs frais d'inscription dès qu'ils débiteront leur première semaine de travail. Ils se verront rembourser le reste de leurs frais

d'inscription, à raison de 20% à la fin de la première saison et d'un autre 20% à la fin de la seconde saison. *Volume, matériel et déplacement non inclus dans le remboursement.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-190

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX D'APPLICATION D'ACRYLIQUE SUR DES TERRAINS DE TENNIS.

Attendu que la Ville a procédé, le 13 mai 2014 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour des travaux de réfection de terrain de tennis;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu TROIS (3) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

Attendu que lesdits travaux sont conditionnels à l'obtention de l'autorisation du ministère de l'Éducation, Loisir et Sport et de la signature du protocole d'entente à intervenir avec ce dernier;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 17 031.05 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour des travaux d'application d'acrylique sur des terrains de tennis;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 265-2014;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : *JOPAT Inc.* au coût de 17 031.05 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-191

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LES MARDIS CHAUDS, ÉDITION 2014.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant non récurrent de 4 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, aux Mardis Chauds, édition 2014;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que la directrice générale de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec les Mardis Chauds, édition 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 16.3 est reporté à une séance ultérieure.

Rs.2014-05-192

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À TITRE D'OPÉRATEUR – FILTRATION ET ÉPURATION DES EAUX.

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste d'employé à titre d'opérateur – Filtration et épuration des eaux;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et de l'assistant au traitement des eaux;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Guillaume Cardin à titre d'opérateur pour le service de filtration et épuration des eaux pour un poste permanent selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective, débutant le 27 mai 2014. Le salaire accordé est selon le tarif horaire prévu à la convention collective en vigueur pour une classe 5, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi qui se tiendra à la clinique de St-Hyacinthe, Vision Pro Santé, le 23 mai prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-193

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN EMPLOYÉ AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE TEMPORAIRE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

Attendu la réception d'une lettre transmise par madame Delvia Lajeunesse à la coordonnatrice – Ressources humaines et communication l'informant de sa démission en tant qu'employé au poste de préventionniste en matière de sécurité incendie;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la démission de madame Delvia Lajeunesse, au poste de préventionniste temporaire en matière de sécurité incendie. Cette démission est effective au 10 mai 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-05-194

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Samuel Gazaille à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 1^{er} mai 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 15.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date